

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20251006-D_06_10_2025_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2025

Publication : 10/10/2025

Délibération n°06-10-2025-009

1.1 Marchés publics

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 6 octobre 2025*

Date de convocation	30 septembre 2025
Date d'affichage	30 septembre 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	37
Votants	44 (dont 7 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 6 octobre à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint-Aubin-des-Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 37 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 0 -

Pouvoirs : 7 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, M. Yves GOULLIER ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL.

Etaient excusés : 11 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Joël CIRON, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Michèle LEGESNE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

CENTRE AQUATIQUE : EXONERATION DES PENALITES DE RETARD AU VU DU REPORT DE LA DATE DE RECEPTION

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président présenté par M. Éric PAPILLON, Vice-président en charge en charge des travaux,
Après en avoir délibéré,

RAPPelle que les marchés publics de travaux pour la construction du centre aquatique ont été notifiés avec les durées suivantes :

- Préparation des travaux : 2 mois à compter du 19/09/2022
- Exécution des travaux : 24 mois (inclus la phase préparation)
- Opérations préalables à la réception : 20 septembre 2024.

EST INFORMé que suite à plusieurs modifications du calendrier d'exécution liées principalement aux aléas climatiques, les opérations préalables à la réception ont été réalisées le 5 mars 2025.

DECIDE d'exonérer des pénalités de retard d'exécution tous les titulaires à l'exception des entreprises BAUDIN CHATEAUNEUF (lot 6) et SNEF (lot 23) aux marchés Construction du Centre aquatique au vu du report de la date de réception.

DECIDE de se réservé le droit d'appliquer des pénalités de retard pour non-respect du délai de levée des réserves au 26 mars 2025.

Adopté à l'unanimité
Voix pour : 44
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 6 octobre 2025
Pour extrait conforme
Le 7 octobre 2025

Le Secrétaire de séance

Mme Michèle LEGESNE

Le Président

M. Didier REVEAU